

**Procès verbal de décisions du conseil
d'U.F.R. Langues et Civilisations du mardi
15 mars 2016**

Membres du conseil présents : Marie-Françoise Alamichel, Alain Barbulesco, William Dow, Isabelle Mornat, Gilles Robel, Valérie Vauthier, Thibaud Sigrist, Florent Dabriou.

Membres du conseil absents ayant donné pouvoir (4 pouvoirs) : Lionel Dufaye (pouvoir à Marie-Françoise Alamichel), Mélissa Ergun (pouvoir à Florent Dabriou), Marie-Blanche Requejo (pouvoir à Marie-Françoise Alamichel), Corinne Vançon (pouvoir à Valérie Vauthier), Jennyfer Schriver (pouvoir à Thibaud Sigrist).

Invités présents : Marie-Elise Châtelain, Inès de Diego, Nicole Dubois, Monique Plaa.

Invités excusés : E. Vincenot, C. Terrasson

Secrétaire de séance: Gilles Robel

Début de séance à 17h05.

1/ Approbation PV du conseil du 6 janvier 2016

La version de travail est la version rédigée par Claudie Terrasson.

Gilles Robel demande une modification de la phrase « Monsieur Robel redit que l'inexistence d'un règlement intérieur génère une ambiance délétère, par exemple les responsables qui se plaignent des points-primés. » Il s'agit de deux problèmes distincts, il sait bien que les points-primés n'apparaissent pas dans le règlement intérieur. Le dernier élément de phrase sera remplacé par : « Il déplore que le manque de concertation conduise les Responsables de Formation à se plaindre du mode d'attribution des points primés ».

Il demande qu'on mette en annexe du présent PV la réponse du Bureau des Affaires Juridiques à certaines questions posées lors des précédents conseils.

Le PV modifié est adopté à l'unanimité.

2/ Ouverture du parcours anglais chinois en master commerce international

I. Mornat explique qu'il s'agit d'une question ancienne. Emmanuel Vincenot a préparé un argumentaire (joint en annexe). Il existe une demande pour le chinois en master Commerce International dans bassin d'emploi de l'Université. Le Centre de Formation par l'Apprentissage a fait part de son intérêt. Il existe des liens avec des universités du monde sinophone. Cela renforcerait

l'attractivité du master LEA CI. Coût : 240 HETD.

I. Mornat précise que la Présidence (Venceslas Biri, RDV du 2 mars 2016, accord de Frédéric Moret) a indiqué que le financement de cette ouverture se fera avec une enveloppe supplémentaire. Les enseignements seront assurés par des collègues déjà en poste. On prévoit l'accueil de 8 étudiants chinois en M1. Les effectifs globaux de 1ère année sont 28 inscrits 25 en cours. 2^e année : 23 inscrits 22 en cours. Il y a déjà de nombreuses candidatures.

Les membres du conseil s'interrogent sur ce qui a présidé à la décision d'arrêter la licence et déplorent cette décision. Cela ne semble pas lié au manque d'étudiants mais à un problème de recrutement des étudiants qui étaient pour la grande majorité des étudiants chinois car on exigeait des étudiants qu'ils parlent parfaitement le chinois.

I. de Diego trouve anormal qu'on ait appliqué à cette filière des critères plus stricts que pour les autres langues.

G. Robel souligne les difficultés que pose l'enseignement aux étudiants chinois qui ne possèdent souvent ni le français ni l'anglais et ont des habitudes de travail très différentes. Il suggère que le choix des étudiants pour l'entrée en master soit effectué par une commission mixte et non par les seuls enseignants de chinois.

MF. Alamichel explique que tous les étudiants étrangers doivent être détenteur de niveau C2 en français, délivré par Campus France. C'est obligatoire depuis cette année. En matière d'effectifs elle regrette que 8 étudiants en plus en M1 ne permette pas d'ouvrir un second groupe.

ME. Chatelain estime qu'un équilibre entre les recrutements de titulaires de diplômes français et étrangers est souhaitable.

I de Diego rappelle que l'ouverture du chinois s'est faite en concertation avec l'UPEC qui ne propose pas d'enseignement de chinois. Elle regrette qu'on ferme une filière qui nous distingue des autres universités. Et demande qu'on s'assure qu'on obtiendra bien des heures en plus de la dotation de 17000 heures.

T. Sigrist trouve peu logique d'ouvrir le master alors qu'il n'y a plus de licence. Il demande si l'enveloppe obtenue ne permettrait pas de rouvrir la licence.

I. Mornat explique qu'elle n'a appris l'approbation informelle par la Présidence de l'ouverture du chinois en master que de façon indirecte lors d'un rendez-vous avec le directeur CFA. Si l'on veut ouvrir à la rentrée il faut faire les démarches nécessaires maintenant. Si le master existe cela créera un débouché naturel pour les licences. Elle souligne que le parcours anglais-chinois est maintenu en licence pro. Ils peuvent être admis ensuite en master.

Au sujet des recrutements, les membres du conseil souhaitent que soit diffusée la préconisation suivante :

Les membres du conseil souhaitent que les candidats recrutés puissent donner la preuve d'une certification en français (niveau C2), diplôme français ou formation en français. Ils souhaitent une harmonisation des critères de recrutement pour les trois parcours (allemand, chinois, espagnol).

La proposition est soumise au vote.

Pour : 11

Contre : 2

Abstention : 0

La proposition est adoptée à la majorité.

3/ Election des personnalités extérieures

Il y a 2 postes vacants au conseil d'UFR. Isabelle Mornat demande aux membres du conseil de solliciter leurs réseaux pour présenter des candidatures éventuelles.

Les 2 personnalités en place représentent le secteur éducatif (Proviseure de lycée) et le monde de l'entreprise (Cadre dans l'industrie automobile). Il manque un représentant des collectivités locales.

La personnalité sortante siège déjà au CA et CFVU. Il serait bon de trouver une deuxième personne avec un profil « professionnel ».

Inès de Diego déplore la façon très discourtoise avec laquelle la candidature d'un membre de la Société Française de Traduction a été traitée sous l'ancienne mandature. Elle ne veut plus candidater. Echéance pour la remontée des candidatures : fin mai.

4/ Révision des statuts

I. Mornat explique que les statuts actuels sont lacunaires et qu'il n'existe pas de règlement intérieur contrairement à ce qui y est indiqué.

I. de Diego souligne les flottements dans les réponses du BAJ mais se demande si ce travail est utile dans la perspective d'une fusion avec l'UFR LACT.

G. Robel souligne que les statuts de 2002 étaient beaucoup plus clairs que les statuts actuels. Il avait essayé d'introduire des modifications au moment de l'élaboration des statuts actuels en 2011 mais elles avaient été rejetées par le BAJ au motif qu'elles figureraient dans un règlement intérieur commun à toute l'université. Or ce règlement n'a jamais vu le jour. Ce travail ne sera pas inutile et constituera de toute façon une base en cas de fusion avec l'UFR LACT.

MF. Alamichel se dit très surprise de lire dans la réponse du BAJ qu'il n'y a pas de conseil restreint.

I de Diego explique qu'en l'absence de texte, les usages ont force de loi. L'usage sur les classements de postes est que seules les personnes de catégorie supérieure ou égale se prononcent.

Il semble normal d'associer les étudiants à l'adoption des modalités de contrôle continu.

Le conseil estime qu'il est libre de se doter de règles de fonctionnement qui lui conviennent.

I. Mornat propose qu'on travaille comme base sur le document de G Robel. Chacun le relit et on forme une commission de travail qui fait des propositions écrites conformément aux statuts.

Participants à la commission (un représentant par collège)

T. Sigris

MF. Alamichel

G Robel

V. Vauthier ou C. Vançon ?

Le conseil pourrait adopter les statuts et le règlement avant l'été.

I. de Diego rappelle qu'il faut veiller aux dates de CA si les statuts doivent être approuvés par le CA. En ce qui concerne les maquettes elle rappelle qu'elles sont toujours présentées en conseil d'UFR avant de passer en CFVU. Or n'ont été votés que les intitulés des diplômes. Le conseil d'UFR aurait dû se prononcer sur le détail des maquettes.

5/ Mise en place des conseils de perfectionnement

I. Mornat explique que l'absence de ces conseils, prévus par la loi, a été soulignée dans le rapport de l'AERES. Ils sont destinés à l'évaluation des formations et des enseignements à partir d'enquêtes auprès des étudiants. Cela éclaire les objectifs, permet d'apprécier l'évolution des méthodes et de l'offre de formations. Il y aura présentation des conclusions et débat au sein des équipes pédagogiques. Il subsiste une interrogation sur le fait de savoir si leur mise en place est une obligation ou une possibilité.

I. de Diego explique qu'il y a eu en CFVU le vote d'un texte commun avec l'UPEC. Une charte a été élaborée. Les conseils de perfectionnement doivent être communs quand il y a des mentions communes. C'est un dispositif transversal UPEC/UPEM qui est obligatoire. Pour elle l'évaluation est utile quoi qu'il arrive mais on peut attendre que la VPEP nous enjoigne de le faire. C'est un dispositif lourd. On peut obtenir une aide dans le dépouillement et il existe une banque de questions. Les questions trop ouvertes ne peuvent pas être traitées. Les formations seront évaluées sur leur capacité à mettre en place des évaluations des enseignements.

Pour ME Châtelain, l'évaluation par les étudiants est la seule évaluation possible. N. Dubois trouve dommage de ne pas avoir de questions ouvertes qui sont essentielles à l'évaluation.

Pour MF. Alamichel il vaut mieux faire cette évaluation en fin de quadriennal pour avoir une évaluation précise sur des maquettes rôdées. Et faire attention aux préconisations de l'AERES.

G. Robel exprime de fortes réserves sur le bien-fondé de ce type de dispositifs empruntés à des établissements ultra sélectifs (université américaines ou grandes écoles). En l'absence de sélection à l'entrée d'un cursus, on doit croiser de nombreuses données pour avoir une évaluation juste et fiable. De simples questionnaires ne sont pas suffisants. Il faut se méfier de dispositifs démagogiques qui peuvent se retourner contre nous et nous conduire à abaisser notre niveau d'exigence.

I. de Diego convient que cela ne doit pas concerner les L1 et les L2. En L3 les étudiants sont assez mûrs pour évaluer leur formation.

M. Plaa partage le point de vue de G Robel. L'évaluation fait peser des menaces sur les filières littéraires. En revanche elle est utile pour un master avec une vocation professionnelle clairement établie.

I. Mornat souligne que tout dépend du type de question mais qu'on n'a pas besoin de le faire tant qu'on ne nous y oblige pas.

N Dubois explique que l'avis des étudiants a déjà été pris en compte lors de l'élaboration de la maquette de la Licence d'anglais.

En conclusion I. Mornat proposer de récupérer les documents existants et de se rapprocher de l'OFIPE.

Question diverses

- G. Robel soulève le problème croissant de l'utilisation des smartphones et ordinateurs portables en cours. Cela nuit à la concentration des étudiants, on ne devrait pas être en situation de concurrence avec des stimulations extérieures. Certains enseignants ont commencé à les interdire. Peut-on réfléchir à l'adoption d'une règle commune ?

Pour M. Plaa cela dépend des cours. Ils sont parfois utiles pour accéder aux œuvres.

I. Mornat estime qu'il est difficile d'imposer une règle commune. Il y a aussi une pédagogie qui repose sur les outils connectés (Bring Your Own Device). Elle souligne que les étudiants ne semblent pas informés des conséquences que l'emploi des appareils connectés a sur les facultés d'apprentissage. Elle propose de lancer une campagne d'information. Elle propose que chaque enseignant soit libre de dire si son cours est connecté ou pas en début de semestre.

Pour T. Sigrist, il faut un rappel général des règles de respect et savoir vivre. La technologie ne doit pas être là pour distraire.

On suggère la rédaction d'une charte de bon usage et un article dans le nouveau journal de l'UFR.

Pour W. Dow : le vrai problème c'est le téléphone portable. Il doit être réservé à un usage pédagogique uniquement et pas à usage personnel.

- T. Sigrist demande mise que soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil la question du Master Aires anglophones. Il fera la synthèse des difficultés rencontrées par les étudiants et souhaite rencontrer le responsable de formation pour jouer un rôle de médiation. Il y a une grosse surcharge horaire.

MF. Alamichel explique que le problème est bien connu, les enseignants ont beaucoup parlé aux étudiants un par un. Elle a joué un grand rôle sans être la responsable de formation. De nombreux aménagements ont été faits mais il est difficile de changer les maquettes car le master est commun. Et les étudiants se plaignent d'une absence de compensation entre matière qui n'a jamais existé.

Pour N. Dubois, les étudiants ne disent pas la même chose aux enseignants qu'à un autre étudiant. Il serait sans doute utile de prendre rendez-vous avec L. Dufaye. ME. Châtelain explique que c'est la transversalité qui pose problème. MF Alamichel ajoute qu'il y aura beaucoup de changements l'an prochain. Il est important de promouvoir les masters auprès des étudiants de L3 lors du salon des masters. Le panneau des masters est resté vide toute l'année.

- Salon des masters : la date reste à confirmer.
- Fusion UFR Langues avec UFR LACT: pour l'instant pas d'information de la présidence.
- Calendrier : pour le master il y a un problème avec les cours transversaux car les vacances ne tombent pas au même moment. Les calendriers doivent être envoyés au CFA avant fin mars.
- Fusion avec l'UPEC : elle est reportée car le nouveau président de l'UPEC y est opposé. G. Roussel a dit qu'il n'est plus d'actualité d'envisager de fusion en janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h40.